



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 6 février 2023, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Absent : Monsieur Pierre Daigneault , maire
Monsieur Patrice Dubé Siège #1

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Fernand Albert.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Fernand Albert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Fernand Albert, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Trois personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Fernand Albert déclare la session ouverte.



2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2023-02-18

Lundi 6 février 2023 (20h00)

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
 - 3.1 Demande de don : Sclérose en plaques**
 - 3.2 Demande spéciale DSG**
 - 3.3 Demande de don : Fondation des Sourds**
 - 3.4 Demande de don Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay**
 - 3.5 Demande de don Fonds jeunesse Témiscouata 2022-2023**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023**
- 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1 Programme de subvention pour l'achat de couches lavables**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Génératrice (spécialité électrique)**
- 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
- 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
- 10. LOISIRS-TOURISME**
 - 10.1 Protection Grand Lac Squatec**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLE**
- 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 15.1 Augmentation de loyer 71-73-75, rue de la Grande-Coulée**
 - 15.2 Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2021-2022**
 - 15.3 Microsoft 365 business standards**
- 16. VARIA**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit
adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose cinq documents d'information aux membres du conseil.



3.1 Société canadienne de la sclérose en plaques

Réso 2023-02-19

La Société canadienne de la SP : à l'œuvre pour soutenir la collectivité de la SP.

Beaucoup de gens sont étonnés d'apprendre que la Société de la SP ne reçoit pour ainsi dire aucun financement de la part du gouvernement.

Nous comptons en effet essentiellement sur des personnes comme vous pour accomplir notre mission.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement de faire un don de 50\$ (cinquante dollars).

ADOPTÉE

3.2 Demande spéciale DSG

Réso 2023-02-20

Développement Saint-Godard organise une activité au sous-sol de l'église, le 8 mars 2023, dans le cadre de la Journée internationale de la Femme. L'organisme demande un don pour défrayer la salle.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil de donner un montant de 150\$ (cent cinquante dollars) pour la location de la salle, après la réception de la facture pour l'activité.

ADOPTÉE

3.3 Demande de don : Fondation des Sourds

Réso-2023-02-21

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité de faire un don de 50.00\$ pour la fondation des Sourds du Québec.

Considérant qu'il y a quelques personnes qui ont ce problème dans notre municipalité.

ADOPTÉE

3.4 Demande de don Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay

Réso 2023-02-22

29^e Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay (11 au 19 février 2023)

ATTENDU QU'il faut aider cet organisme du Témiscouata, qui organise cette activité annuellement pour les gens atteints du cancer ;

ATTENDU QU'on peut organiser une équipe pour représenter la municipalité;

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement que la municipalité donne un montant de \$100.00 pour financer une équipe (4 joueurs) soit 25.00\$ par joueur. Le Quillethon aura lieu au Salon de quille de Cabano du 11 au 19 février 2023 pour une 29^e édition.

ADOPTÉE



3.5 Demande de don Fonds jeunesse Témiscouata 2022-2023

Réso 2023-02-23

Attendu que nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata.

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes.

Il est proposé par Réjean Albert de verser à ce fonds un montant de 0.25\$ par habitant. Cette contribution financière de l'ordre de 70 \$ pour l'année 2022-2023 (par personne, 254 populations au Mamh de 0.25\$) basé sur le décret de la population émis par la MRC Témiscouata.

ADOPTÉE

Réso2023-02-24

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 9 JANVIER 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 JANVIER 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso2023-02- 25

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Armelle Kermarrec IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 6 février 2023, totalisant 95 633.51 \$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Réso 2023-02-26

6.1 Programme de subvention pour l'achat de couches lavables

Depuis quelque temps le conseil pense à instaurer un programme de subvention pour l'achat de couche lavable dans la municipalité pour venir en aide aux familles, dans le cadre de la politique familiale.

Sur une proposition de Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser un montant de 100\$



**Programme de subvention pour l'achat de couches lavables
Municipalité de Lejeune
Formulaire de demande de subvention pour l'achat de couches
lavables**

Identification du demandeur (écrire en lettres moulées)
Statut du demandeur : Père <input type="radio"/> Mère <input type="radio"/> Tuteur <input type="radio"/>
Nom : _____ Prénom _____
Adresse : _____ _____
Lejeune (Québec) G0L 1S0
Téléphone : _____ Adresse courriel _____
Identification de l'enfant
Nom : _____ Prénom _____
Âge : _____ Date de naissance : _____ _____

Engagement du demandeur

Je soussigné (e) m'engage à utiliser les couches lavables subventionnées pendant la période durant laquelle mon enfant portera des couches.

Je certifie que l'adresse ci-haut mentionnée est celle de ma résidence principale et celle de mon enfant. De plus, je déclare qu'il s'agit d'une première demande de subvention pour cet enfant et que toutes les informations fournies et les documents déposés pour cette demande sont véridiques.

Signature : _____
Date _____

Joindre les documents suivants : Facture originale de l'achat de l'ensemble de 20 couches (qui vous sera retournée), copie de la preuve de résidence, copie de la preuve de naissance de l'enfant.



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réso 2023-02-27

7.1 Génératrice (spécialité électrique)

Après avoir fait vérifier la génératrice par JSL Énergie génératrice. Ce sont les injecteurs le problème. Le fait est que la génératrice n'a pas assez fonctionné. Ils ont dû tout démancher pour aller chercher les numéros des injecteurs pour savoir s'il sont encore disponibles sur le marché. Ils devront changer et ajuster les injecteurs, ajuster les valves moteur, ajuster le contrôleur et remplacer le joint d'étanchéité du couvert de valve.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire réparer la génératrice au montant de 3 686.66\$ avant taxes. Soit un total de 4 238.73\$ comme le devis CM-SQ003689

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

10. LOISIRS-TOURISME

10.1 Invitation 8 mars Développement St-Godard

Développement St-Godard propose un moment de rencontre, de solidarité, de réseautage afin de célébrer la Journée internationale des Femmes et les Rendez-vous de la Francophonie. Une première, l'événement est ouvert aux hommes, nos alliés dans nos luttes pour nos droits et compagnons de vie.

10.2 Grand Lac Squatec

Réso 2023-02-28

Demande auprès de la MRC de Témiscouata pour obtenir les droits d'utilisation d'un secteur du TPI de Lejeune situé en bordure du Grand-Lac-Squatec afin de rendre disponible aux utilisateurs du lac un débarcadère public (site de mise à l'eau) pour les embarcations
Attendu que le Grand lac Squatec est un plan d'eau en bonne santé, qu'il est situé à la tête d'un important réseau hydrographique et qu'il est actuellement exempt d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

Attendu Qu'il n'y a aucun débarcadère public (de qualité) disponible pour les utilisateurs ;

Attendu Que les municipalités de Lejeune et d'Auclair sont les deux principales municipalités concernées dans la portion en territoire privé du lac ;

Attendu Que les municipalités de Lejeune et d'Auclair ont décidé de s'unir pour aménager un débarcadère public commun avec un petit stationnement adjacent ;

Attendu Qu'après une analyse de la bathymétrie du lac et de l'accessibilité, un site potentiel fut identifié dans le Territoire Public Intra municipal (TPI) de Lejeune ;

Attendu que le site visé (dans le TPI) est situé dans la municipalité de Lejeune, il fut convenu d'un commun accord entre les deux municipalités que la municipalité de Lejeune soit l'organisme demandeur auprès de la MRC de Témiscouata.



Il est proposé par Réjean Albert et **résolu unanimement** :

Que la municipalité de Lejeune fasse une demande auprès de la MRC de Témiscouata afin d'obtenir un droit d'utilisation du site situé dans le TPI de Lejeune dans le but de pouvoir aménager convenablement un débarcadère public et un petit stationnement adjacent.

ADOPTÉE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point

13. LÉGISLATION

Aucun point

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Réso 2023-02-29

15.1 Augmentation de loyer, rue de la Grande-Coulée

Sur une proposition de Réjean Albert et résolue à l'unanimité du conseil d'augmenter les logements de 5% considérant la hausse du prix du mazout et que l'eau chaude est fournie dans les logements, ainsi que le prix du diesel considérant que la cour est ouverte gratuitement. Le service d'aqueduc et de vidanges /recyclages sont inclus .

Une lettre sera envoyée aux locataires pour les aviser de l'augmentation du loyer de 5% à la signature de leur bail 2023.

ADOPTÉE

15.2 Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2021-2022

Réso 2023-02-30

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente pour taxes pour les propriétés ayant le matricule suivant dont les comptes à recevoir sont dus depuis plus d'un an : Matricule : 2492-03-2610 et 2492-02-4637 :

QUE ce conseil approuve la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité pour non-paiement des taxes foncières pour les années 2021 et 2022, préparée par la direction générale et conservée aux archives de la Municipalité;

QUE ce conseil demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles cités dans cette liste le jeudi 11 mai 2023;

QUE ce conseil délègue la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, Madame Claudine Castonguay pour assister à la vente en justice et pour acquérir, en son nom, le ou les immeubles dans l'éventualité où il n'y a aucun preneur.

ADOPTÉE



15.3 Microsoft 365 business standards

Réso 2023-02-31

Sur une proposition de Marguerite Albert et résolue à l'unanimité du conseil d'autorisée l'abonnement à Microsoft 365 business standards pour un montant de 16.00\$ par mois plus les taxes applicables ou le payer en un seul versement. Tous les avantages de l'abonnement business Basic, plus la version de bureau des applications Office avec des fonctionnalités de qualité haut de gamme, organisez aisément des webinaires, inscriptions des participants et outils de création de rapports et gérer les rendez-vous avec vos clients

ADOPTÉE

16. Varia

16.1 Motion de remerciement et don

Réso 2023-02-32

Sur une proposition de Réjean Albert et résolue à l'unanimité du conseil d'offrir ses condoléances à la famille Dufour-Forget et faire un don au montant de 50\$ (cinquante dollars) à la fondation de la santé du Témiscouata. Il est aussi résolu de faire une motion de remerciement pour les services rendues à la municipalité de Lejeune par monsieur Alain Forget, conseiller de 2000-à 2001, secrétaire, directeur général adjoint de 2002 à 2004 et Directeur général de 2004 à 2005. Monsieur Alain Forget est décédé le 1^{er} février 2023.

ADOPTÉE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h20 à 20 h 24.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso 2023-02-33

SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE

Je, Fernand Albert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Fernand Albert
Maire suppléant

Claudine Castonguay
Directrice générale Greffière-trésorière